

NABRINGHEN



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



PLAN
LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Vu pour être annexé
à la délibération
du Conseil
Communautaire
du 14 novembre 2019
Le Président,
Claude PRUD'HOMME

**PLAN
REGLEMENTAIRE
D19
SUP - IOD**

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
NABRINGHEN



BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code
de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

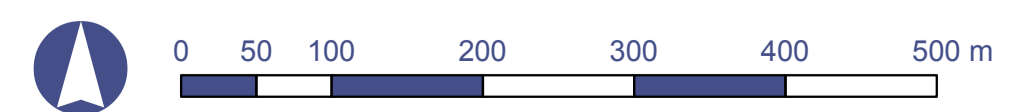
Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

- Servitudes de passage**
- PT3 - Réseaux de télécommunication
- Servitudes d'alignement**
- EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
 - EL11 - Interdiction d'accès des routes grevant les propriétés limitrophes des routes express
- Servitudes d'abord ou de voisinage**
- INT1 - Cimetière
 - INT1 - Périmètre de protection
- Servitudes de classement et de protection**

- Habillage du cadastre**
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
 - Bâtiments
 - Parcellaire
 - Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
 - Surface en eau
 - Limite de commune
- INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES**
- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
 - APB - Aire d'Arrêté de Protection de Biotope
 - ATB - Axe Terrestre Bruyant
 - Itinéraire cyclotouristique
 - EP - Edifice à valeur patrimoniale
 - ZNIEFF I
 - Natura 2000
 - SIC Site d'Intérêt Communautaire



Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Parcellaire© 2018, DDTM 62 2018, ©DREAL Nord-Pas de Calais, BDCC 2019